



MAIRIE DE CHANAC

Envoyé en préfecture le 10/11/2022
Reçu en préfecture le 10/11/2022
Affiché le 10/11/2022
ID : 048-214800393-20221018-D_2022_124-DE



Délibération n° 2022_124

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux et le dix-huit octobre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Chanac (Lozère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe Rochoux, Maire.

9 Présents : Catherine BOUTIN, Colette CROUZET, Marie-José GUILLEMETTE, Jérôme JACQUES, Noël LAFOURCADE, Annick MALAVIOLLE, Manuel PAGES, Philippe ROCHOUX, Lydie ROUJON.

6 Absents excusés : Claire CORDESSE ayant donné pouvoir à Lydie ROUJON, Florence FERNANDEZ ayant donné pouvoir à Philippe ROCHOUX, Vincent LACAN ayant donné pouvoir à Manuel PAGES, Manuel MARTINEZ, Philippe MIQUEL, Christian MOLANDRE ayant donné pouvoir à Noël LAFOURCADE.

Secrétaire de séance : Catherine BOUTIN.

**Objet : Petite Ville de Demain
Plan d'action et convention d'opération de revitalisation du territoire**

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2021_015 du 23 février 2021 approuvant la convention d'adhésion et l'entrée dans le programme national Petites Villes de Demain.

Il explique que dans ce cadre-là, la collectivité va être amenée à mettre en œuvre une Opération de Revitalisation de Territoire avec notamment la définition d'un projet de territoire établi sur des orientations stratégiques pour la revitalisation du centre bourg et identifiant les actions nécessaires.

Après la phase diagnostic, la finalisation des fiches actions et des secteurs d'intervention de l'ORT doivent aboutir à la signature de la convention ORT avant la fin 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de mettre en place des fiches action ainsi que le plan d'action,

DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour signer la convention ORT (Opération de Revitalisation de Territoire).

La secrétaire de séance, Catherine BOUTIN	Le Maire, Philippe ROCHOUX